

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

ABONNEMENT :

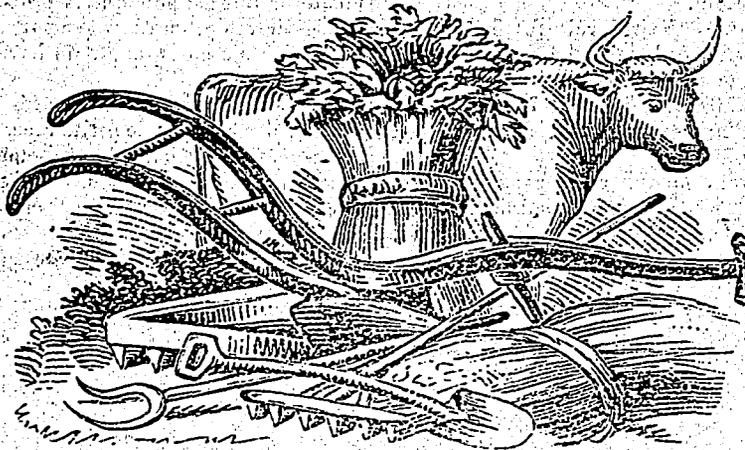
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

1re insertion; 8 cts. la ligne
2e " etc. 2 cts. "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Editeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

CAUSERIE AGRICOLE

LES PRODUITS DU BÉTAIL.

(Suite.)

De la taille.—Nous avons dit, en terminant notre précédente causerie, que des agriculteurs distingués ont cru jusqu'à ces dernières années que, sous le rapport de la meilleure utilisation de la nourriture, les animaux de petites races l'emportaient sur ceux de grandes races et nous avons montré ces savants appuyant leur théorie sur des expériences qui ne satisfaisaient pas aux conditions nécessaires en pareils cas. Nous les avons vus plaçant, en présence les uns des autres, des sujets de grande taille habitués à une nourriture abondante et riche, et des animaux de petite taille accoutumés à une alimentation pauvre et souvent insuffisante, puis soumettant ces deux catégories d'animaux au régime ordinaire d'une localité pauvre.

Dans de telles conditions, on ne devait pas s'étonner de voir les premiers dépérir et quelquefois même mourir de misère, tandis que les seconds s'entretenaient en assez bon état et encore donnaient des produits. Alors, la conclusion était facile à trouver et se formulait invariablement de la manière suivante : Incapacité constante des grandes races de soutenir la concurrence contre les petites races.

Mais aujourd'hui, nos meilleurs écrivains agricoles sont loin d'énoncer ce principe d'une manière aussi absolue. Ils accordent bien une supériorité incontestable aux petites races dans certains cas; mais ils reconnaissent en même temps une supériorité également incontestable aux grandes races dans des circonstances spéciales.

Les travaux qui leur ont permis d'en venir à ces conclusions sont nombreux et méritent par leur importance d'être connus des cultivateurs de tous les pays, et surtout de ceux qui s'occupent de l'amélioration du bétail qu'ils ne le sont généralement.

Le premier agriculteur vraiment distingué qui ait démontré que les petites races ne sont pas toujours supérieures aux

grandes races sous le rapport de la meilleure utilisation de la nourriture c'est Mathieu de Dombasle, et cela, au moyen de nombreuses observations faites sur l'engraissement des bœufs. Mais les expériences les plus concluantes sur ce sujet nous les devons à un habile éleveur allemand, M. de Weckherlin dont les travaux sont des chefs-d'œuvre d'exactitude.

Après avoir reconnu la supériorité des petites races dans les cultures arriérées et pauvres en fourrages, où les animaux, par conséquent, ne recevaient qu'une alimentation grossière et insuffisante, cet habile expérimentateur voulut changer les rôles et introduire dans une culture riche en fourrages de toute espèce des sujets de petite race et les soumettre au régime abondant qu'y recevaient les animaux de grande taille. Il connaissait la première épreuve, il voulait avoir la contre-épreuve et il en prit les moyens en se livrant à des essais comparatifs sur des vaches pour la production du lait, sur des veaux pour l'augmentation du poids de leur corps pendant leur époque de croissance; et sur des moutons pour l'engraissement.

Toutes les espèces soumises à l'expérimentation contenaient des sujets de petites et de grandes races. L'opération fut prolongée pendant un temps assez long pour qu'il lui fut permis d'en tirer des conclusions convenables; pour les vaches et les veaux elle dura toute une année et pour les moutons le temps nécessaire à leur parfait engraissement.

Afin de faire disparaître toutes les causes qui auraient pu apporter quelques erreurs dans les résultats, M. de Weckherlin choisit tous ses animaux avec un soin des plus minutieux. Toutes les vaches, les veaux et les moutons étaient également sains et vigoureux, du même âge, dans un même état d'embonpoint. Les vaches étaient toutes pleines et dans un même état de gestation; les deux races auxquelles elles appartenaient étaient également recommandables pour l'abondance de leur lait. Il est vrai que la lactation était plus abondante dans la grande race que dans la petite; mais proportionnellement à la taille la différence était nulle. Le même soin fut pris pour le choix des moutons.

Toutes les vaches de grande taille réunies formaient un

poids total égal à celui des vaches de petite taille. De même pour les veaux et les moutons. Tous les fourrages étaient pesés, et calculés sur la valeur nutritive du foin d'après le tableau des équivalents nutritifs, tableau que les lecteurs de la *Gazette des Campagnes* connaissent déjà et qu'ils pourront consulter lorsqu'ils en auront besoin.

La ration totale que chaque sujet recevait fut fixée à 1/30 de son poids vivant; c'est-à-dire qu'une vache, pesant vivante 900 livres, recevait 30 livres de foin ou l'équivalent en d'autres aliments; un veau pesant 210 livres recevait 7 livres de foin ou l'équivalent en lait ou d'autres aliments; de même pour les moutons.

Les pesées se faisaient avant chaque repas pour chaque sujet; on pesait encore après le repas ce que les animaux avaient laissé dans leurs râteliers ou leurs auges et ces déchets étaient comptés en déduction sur la ration totale.

Ces précautions, et cette attention continues étaient absolument nécessaires pour donner aux résultats obtenus une valeur acceptable pour les cultivateurs, lesquels n'ajoutent foi aux théories agricoles que lorsqu'elles sont appuyées sur les expériences les plus concluantes; et, certes, nous sommes loin de leur reprocher cette exigence.

Toutes ces préliminaires étant posées, les expériences suivirent une marche facile et donnèrent lieu aux résultats suivants que nous trouvons consignés dans un article de M. L. Moll:

1o. Les vaches et les veaux de grande taille ont consommé en moyenne, par jour, 1/32 de leur poids en foin;—les vaches et les veaux de petite taille 1/31. C'est-à-dire, qu'à égalité de poids, la grande race a consommé moins de nourriture que la petite race.

2o. En supposant que 1 livre de foin en *ration de production* produise 1 livre de lait, les expériences nous démontrent que ni les vaches de grande race ni celles de petite race n'ont donné la quantité de lait qu'exigeait la nourriture absorbée; qu'il a eu déficit dans les deux cas; mais que ce déficit était de 666 livres de lait seulement pour toute l'année pour les premières; tandis qu'il était de 1542½ livres pour les seconds. Ainsi d'un côté, les petites vaches mangent plus que les grandes et de l'autre, elles ont un produit moins abondant. La *meilleure utilisation de la nourriture* est donc ici en faveur des vaches de grande taille.

Nos lecteurs connaissent déjà ce qu'on entend par *ration d'entretien* et *ration de production*; mais afin de leur bien faire saisir la portée de cette seconde conclusion, nous allons encore en donner l'explication. La *ration d'entretien* est cette partie de la nourriture qui sert à la conservation pure et simple du corps d'un animal. C'est cette ration qui répare les pertes que le sujet éprouve par la transpiration et la respiration. Soumis à la ration d'entretien, un animal qui ne travaille pas, qui n'est pas en état de gestation, qui ne donne pas de lait, en un mot qui ne produit rien, reste toujours dans le même état, n'engraisse ni ne maigrit; mais si on lui demande une production quelconque, la ration d'entretien est insuffisante, le sujet maigrit graduellement, jusqu'au marasme et la mort. La *ration de production* est une certaine quantité de nourriture en sus de la ration d'entretien; c'est elle qui excite le sujet à donner les produits pour lesquels on le tient, de là son nom. Généralement plus elle est abondante plus la vache donne de lait, le cheval de travail, le bœuf à l'engrais, et le porc de viande et le mouton de laine. Cependant, il ne faut outrepasser certaines limites au-delà desquelles la ration de production n'est plus qu'un gaspillage.

Ces explications données, arrivons au troisième résultat des expériences de M. de Weckherlin.

3o. En supposant que 10 livres de foin donne une livre d'augmentation sur un animal en pleine croissance, nous trouvons que les veaux de la petite et de la grande race ont dépassé cette proportion, mais que les premiers l'ont plus dépassée que les seconds. Ainsi les veaux de grande race ont augmenté de 360 de plus que la proportion généralement adoptée par les éleveurs, tandis que pour ceux de petite race l'augmentation n'a été que de 63 livres de plus que cette proportion.

4o. Les moutons expérimentés étaient de trois races différentes: des mérinos de petite race, des mérinos de grande race, et des métis provenant du croisement des dishleys ou leicesters avec des mérinos. Eh bien, 100 livres en foin de ration de production n'a donné chez les premiers que 2.8 livres de viande, chez les seconds 59, et chez les dishleys-mérinos 68. Mais la production de la laine a été en proportion inverse; ainsi, les mérinos de petite taille donneront un poids de laine égal à un peu plus du tiers de celui de la viande, les mérinos de petite taille n'en donneront que le 5e et les métis dishleys-mérinos le 6e seulement.

De ces quatre résultats principaux, nous devons conclure avec M. de Weckherlin qu'un poids donné de chair vivante *consomme plus et produit moins en deux existences qu'en une seule*. En d'autres termes une vache excellente laitière, du poids de 1000 livres vivante, donnera plus de lait tout en absorbant moins de nourriture que deux petites vaches pesant chacune 500 livres.

Enfin, un éleveur français, M. Alibert, a tiré de ses curieuses et belles expériences la conclusion suivante: la ration d'entretien,—qui est constamment proportionnelle au poids du corps de l'animal,—est d'autant plus forte que ce poids est plus faible.

La science explique, d'une manière assez plausible, ces faits obtenus par la pratique. En effet, nous savons qu'une partie considérable de la nourriture prise par les animaux, est employée exclusivement à la production de la chaleur animale et à la réparation des pertes que le corps subit par la respiration et la transpiration de la peau. Ces pertes sont d'autant plus notables que la surface du corps est plus étendue, ainsi un sujet de grande taille perdra plus de chaleur, émettra plus de liquides par la transpiration et la respiration que celui de petite taille. Le poids du corps n'a aucune influence sur l'augmentation ou la diminution de ces pertes. Un animal de petite race qui pèserait autant que celui de grande race subirait moins de perte que ce dernier parce que la surface de sa peau est moins étendue. Mais cette supposition est impossible, car dans une même espèce de bestiaux le poids du corps est sensiblement proportionnel à son volume. C'est-à-dire que de deux sujets également gras ou également maigres, l'un de petite taille et l'autre de grande taille, le premier pèsera moins que le second.

Maintenant, l'explication du phénomène observé par M. Alibert devient très-facile. Que l'on prenne 10 vaches Durhams pesant chacune 1200 livres en moyenne, nous aurons un poids total de 12000 livres; puis que l'on mette à côté des précédentes 30 vaches canadiennes dont le poids moyen serait de 400 livres, nous aurons encore un poids total de 12000 livres. Eh! bien, quel est de ces deux troupeaux celui dont toutes les peaux présenteront la surface la plus étendue. Dans le premier cas, nous aurons 10 grandes peaux; dans le second, nous en aurons 30 petites; or, tout le monde sait par expérience que 60 livres de petites patates donnent plus de pelures que 60 livres de grosses, alors si nous appliquons cette comparaison à l'espèce animale, nous devons conclure que les 10 grandes vaches auront une surface totale moindre que les 30 petites; par conséquent les pertes seront moins fortes pour les premières que

pour les dernières.

Nous pourrions donner une preuve plus convaincante de ce fait; mais alors, il nous faudrait faire des calculs qui risqueraient de n'être pas saisis par une partie de nos lecteurs.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Nous avons peu de nouvelles à enregistrer cette semaine. Les événements ne se pressent pas; aussi les bons journaux ont-ils le temps de traiter d'importantes questions et en profitent-ils.

Quelques-uns sont d'avis que, dans un pays comme le nôtre, où les croyances ne sont pas les mêmes, il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'observer bon nombre de lois ecclésiastiques. Le fait fut-il certain et incontestable, il ne faudrait certes pas en conclure qu'il est inutile de vouloir bouger, que la prudence demande qu'on se taise et qu'on se soumette humblement. Au contraire, il faudrait prendre la résolution de travailler sans relâche à améliorer notre situation, et ne se donner de repos qu'après avoir conquis la liberté religieuse pleine et entière. Car enfin, une vérité qu'il faut bien se mettre dans l'esprit, c'est que, d'après les volontés de Celui à qui tout pouvoir est soumis, les sociétés civiles et politiques n'existent que comme moyens en rapport avec une fin surnaturelle à atteindre, que pour faciliter à l'individu le grand travail de sa sanctification: tout a été fait pour les élus, *omnia propter electos*, dit l'Apôtre. La bagatelle du moment, qu'on veut faire passer pour affaire capitale, n'est que bagatelle et ce n'est pas à cause d'elle que le monde poursuit sa course.

Il est donc anormal l'état d'une société constituée en dehors des lois de l'Eglise ou en opposition avec ces lois, et cette anomalie a toujours été la cause de ces commotions terribles, de ces révolutions épouvantables qui ont bouleversé les sociétés chrétiennes. Ne cherchions pas ailleurs que dans la désobéissance aux préceptes divins, dans le mépris de la sainte autorité de l'Épouse du Christ la cause du mal qui dévore le monde moderne, devenu semblable à un vieillard décrépit.

Les hommes ont beau s'ingénier à faire des lois, s'ils ne tiennent nul compte des préceptes divins, s'ils méprisent les enseignements de l'Eglise et de son chef, véritables oracles de l'Esprit Saint, ils n'édifieront rien de stable, rien de nature à contribuer au vrai bonheur et à la prospérité des peuples. *Justitia elevat gentes, miseros autem facit populos peccatum*. Les nations, ayant des lois fondées sur la justice, des lois qui sont comme une exhortation puissante à la sainteté, s'élèvent et grandissent; mais les peuples, dont les statuts, renfermant des dispositions contraires à la loi de Dieu et de son Eglise, provoquent au mal et au péché, sont des peuples que d'affreux malheurs écraseront de leur poids.

« Les nations, ainsi que l'atteste l'histoire, dit un savant religieux, ne périssent jamais, même temporairement, par défaut d'argent, mais par défaut de principes. D'après la remarque d'un historien non suspect, Gibbon, l'empire romain n'est pas tombé par les armes de la barbarie, mais plutôt par le crime de l'incrédulité, et précisément parce que l'autorité publique avait assisté, avec un air indifférent, au spectacle de la démolition de toute croyance religieuse de la part de la philosophie.

« On a beau se dévouer à l'accroissement et à l'affermissement de la prospérité matérielle des peuples, si elle n'a pas la religion pour fondement et pour appui, cette prospérité, à elle seule, n'empêchera jamais les pouvoirs de tomber, les peuples de se dégrader, de se perdre et de s'effacer du nombre des nations formant la grande famille des humains. »

Dieu, qui a voulu l'existence de la société, a déterminé les conditions de sa force et de sa vie; lui seul pouvait le faire, connaissant parfaitement son œuvre. C'est donc folie en même temps qu'impiété à l'homme de tenter d'associer la société sur d'autres bases que celles que Dieu lui a données, et de lui assigner d'autres conditions d'existence. Quels que soient les beaux et spécieux prétextes que les politiques et les prudents du siècle mettent en avant pour légitimer leurs façons d'agir quand ils établissent des droits qui contredisent ceux de Dieu et de l'Eglise, ils ne fabriquent que des engins de destruction. Malheur aux peuples qui en usent! La vraie politique ne change point quant au fond: elle est immuable comme la sainteté et la justice éternelles d'où elle découle. Elle se résume en ces quelques paroles de Saint Grégoire-le-Grand à l'empereur: « Sachez, ô prince, sachez que la puissance vous a été accordée d'en haut afin que la vertu soit aidée, que les voies du ciel soient élargies et que l'empire de la terre serve l'empire du ciel. » C'est la traduction de Bossuet.

Dans les ténèbres qui pèsent aujourd'hui sur le monde et qui n'empêchent pas notre siècle d'être appelé le siècle des lumières, on a fini par croire que la fin des nations, renfermées dans les limites du temps, ne consistait qu'à vendre, acheter, boire, manger, dormir et digérer en paix, sans le moindre souci de la vie éternelle, et que les attributions du pouvoir public doivent se borner à assurer aux peuples les avantages matériels sans s'inquiéter du reste. « N'est-ce pas évidemment, dit l'auteur que nous venons de citer, ravalier la société des êtres intelligents à la condition des agrégations des brutes qui n'ont pas d'intelligence? et ceux qui les gouvernent, à l'ignoble rôle de fauconniers de la matière et de gardiens de troupeaux immondes? » La société, de même que l'homme, ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.

Mais, objecte-t-on, il faut bien être un peu de ce monde, et lui accorder quelque chose. Quoiqu'il en coûte à la conscience parfois, il faut suivre le courant. L'Eglise doit faire des concessions pour qu'on lui permette d'exister. O amoindrissement, ô affaiblissement du sens catholique? Suivre le courant! Mais pourquoi donc suivre le courant? Nous sommes nés, nous sommes baptisés, nous sommes sacrés comme soldats du Christ pour remonter le courant. Ce courant d'ignorance et de félonie de la créature, ce courant de mensonge et de péché, ce courant de boue qui porte à la perdition, nous devons le remonter et travailler à le tarir. Nous n'avons pas d'autre affaire au monde.

« L'histoire du monde catholique, dit encore un grave auteur, est le récit du triomphe de Dieu par la vérité désarmée de toute politique humaine à l'égard des principes et à l'égard du monde. Les païens étaient libéraux. Il ont beaucoup voulu s'arranger avec l'Eglise. Ils ne lui demandaient que d'avilir un peu son Christ et de le faire descendre au rang de particulier divin. Alors le culte aurait été libre; Jésus aurait eu des temples comme Ophée et comme Esculape, et les païens eux-mêmes, reconnaissant sa philosophie supérieure l'auraient adoré.

« En négociant cet accommodement, et pour aider à la transaction, le pouvoir public, poussé par les philosophes, les gens de lettres, les juifs, les astrologues et les apostats persécutait les chrétiens. Il arrivait, dans les provinces, que la persécution prenait d'un coup de filet une église entière. L'Evêque, le clergé, les fidèles, les enfants, les néophytes étaient là devant le proconsul. Fréquemment le proconsul les ajurait de le mettre à même de les acquitter; il ne leur demandait qu'un signe. Ces chrétiens ne délibéraient pas, ne se disaient pas: « Que deviendra l'Eglise et qui servira Dieu si nous mourons? »

Ils confessaient le Dieu unique et ils mouraient. C'est ainsi qu'ils ont fait tomber le fer des mains du bourreau, ôté le glaive des mains de l'empereur, et arraché le genre humain de l'abîme."

Partout aujourd'hui, et c'est le cri de douleur qui s'échappe de la poitrine des catholiques sincères, l'Etat veut se substituer à Dieu et à l'Eglise, et cela sous prétexte de répondre à des besoins nouveaux, que ne connaissaient pas les siècles passés, sous prétexte de satisfaire de légitimes aspirations. Il réclame pour lui seul le respect et la soumission, il dit aux peuples : je vous donnerai la puissance, l'honneur, tous les biens, si vous reconnaissez ma suprématie, si vous faites de moi votre Dieu, si tombant à mes pieds vous m'adorez. "Le roi du néant, disait saint Grégoire VII, promet de remplir nos mains, mais il ne faut pas prêter attention à ses paroles."

Il y a eu des troubles assez sérieux à Paris, le 8 février, à l'occasion de l'arrestation de Henri Rochefort. En plusieurs endroits on a élevé des barricades; les troupes sont sorties en armes, mais elles n'en ont pas fait usage. Grand nombre d'arrestations ont eu lieu; on dit que plus de 300 personnes, ayant pris part à l'émeute, ont été emprisonnées. Le lendemain, l'agitation a continué et on a fait de nouvelles arrestations. Le 10 au matin, Paris était dans le plus grand calme.

La "Minerve" et la "Gazette des Campagnes"

Nous lisons ce qui suit dans la *Minerve* :

"Nous apprenons qu'à la dernière assemblée du Conseil Agricole, la *Gazette des Campagnes* a été censurée à tour de rôle par presque tous les membres; pour la manière incompétente avec laquelle elle traite les questions agricoles et la façon indiscrète avec laquelle elle détourne l'attention du cultivateur sur des sujets étrangers à l'Agriculture, au moyen d'une polémique déplacée.

"Un membre marquant du Conseil, faisant partie du ministère, a même mis en question l'opportunité de laisser tomber l'école de Sainte-Anne, à moins de promesses de réforme pour l'avenir et de rétractations de la part de la *Gazette*; et ce n'est que sur la demande généreuse d'une des victimes de la *Gazette*, que cette motion a été retirée.

"Ce journal n'a pas trouvé un seul défenseur, et le Révd. M. Pilote, nous sommes heureux de l'enregistrer, l'a désavoué, comme organe de l'école, et a déclaré s'en être retiré depuis trois mois de dégoût.

"Nous donnons ces détails comme authentiques et puisés aux sources officielles."

Quelques journaux se sont faits l'écho de ces singuliers dires de la *Minerve*. Le *Journal de Québec* est le premier qui les ait mis en circulation, et on sait pourquoi. Ils sont faux, quoique la *Minerve* affirme les avoir puisés aux sources officielles. Son but là-dedans est de faire tort autant que possible à la *Gazette des Campagnes*; elle espère aussi faire croître le nombre des abonnés de la *Semaine agricole*, lesquels jusqu'ici n'ont pas dépassé le chiffre 300.

Les membres du Conseil Agricole ont censuré la *Gazette* à tour de rôle, dit-on. Or, comme la *Gazette* n'est ni de près, ni de loin, ni de très-loin même sous le contrôle ou sous le patronage du Conseil Agricole, les membres de ce Conseil, si l'on en croit le compte-rendu de la *Minerve*, auraient donc passé leur temps à une besogne qui n'est pas la leur. C'est un beau compliment à faire à ces Messieurs. Il n'entre pas plus dans leurs attributions de censurer la *Gazette* que de régenter le *Courrier des Etats-Unis*. Si la *Gazette* avait été fondée par le Conseil Agricole, si elle se fut mise sous son autorité, si elle eut accepté de lui un programme, on comprendrait que les choses rapportées par la *Minerve* eussent pu avoir lieu; mais, comme la *Gazette* n'est pas dans ces conditions, l'histoire que raconte la

feuille de Montréal a un tel caractère de ridicule qu'elle tombe d'elle-même.

La *Gazette des Campagnes* traite les matières agricoles d'une manière incompétente, ajoute-t-on. Cette accusation est facile à formuler; mais nous sommes convaincu que la *Minerve* serait fort embarrassée s'il lui fallait la prouver, ce qu'il s'appelle prouver. Elle le sent si bien, qu'elle ne l'entreprendra pas.

La *Gazette* détourne encore d'une façon indiscrète l'attention du cultivateur des sujets agricoles, par des polémiques déplacées. Voyez donc! Comme il y a du bon sens et de la bonne foi là dedans! A ce compte là, les cultivateurs ne devraient s'abonner ni à la *Minerve*, ni au *Journal de Québec*, ni à aucun autre journal: la lecture de ces journaux détournerait certainement leur attention des matières agricoles. On devrait bien aussi faire disparaître les bibliothèques paroissiales. En vérité, on est payé à la *Minerve* pour raisonner à rebours.

La *Minerve* rapporte encore que M. l'abbé Pilote a désavoué la *Gazette* comme organe de l'Ecole d'Agriculture de Ste. Anne. La *Gazette* n'a jamais été et n'a jamais proclamé qu'elle fut l'organe de l'Ecole; il est donc plus que curieux d'entendre la *Minerve* annoncer au public que M. Pilote l'a désavouée comme tel organe. Le dégoût qu'elle prête à ce Monsieur ne manque pas d'originalité, puisque, d'après ce qu'elle donne évidemment à entendre, ce dégoût, si profondément senti, n'a pu porter que sur des choses à naître. Comme on dit de drôles de choses quand on a subi l'influence de certaines petites mauvaises passions!

Comme la *Gazette des Campagnes* donne aujourd'hui autant et même plus de matières agricoles que par le passé; comme ces matières sont toujours traitées avec le même soin, nous reproduirons le jugement que portait sur elle la *Minerve* en avril 1868, afin de convaincre le public que rien autre chose ne la pousse à parler comme elle fait depuis trois mois qu'une aveugle passion. Voici ce qu'elle disait :

"Nous avons vu avec plaisir le retour à la vie d'une excellente publication qui faisait le bien, sans prétention et sans bruit: la *Gazette des Campagnes*. Elle s'adressait au cultivateur dans un langage clair et intelligible, et elle ne leur donnait que des conseils pratiques, fruits de l'expérience. La Chambre d'Agriculture a résolu de lui faire un octroi annuel de \$400.00. C'était bien le moins; mais nous sommes d'avis qu'elle eut pu faire plus pour cette excellente publication, qui vaut bien la *Revue Agricole*.

"Quoiqu'il en soit, la *Gazette des Campagnes* renaît; nous prions tous les amis de l'Agriculture de s'y intéresser et d'y prendre un abonnement."

La *Minerve* était dans l'erreur quand elle disait que la Chambre d'Agriculture avait résolu de faire à la *Gazette* un octroi annuel de \$400. Cet octroi n'a été accordé qu'une fois, et la Chambre n'a rien décidé qui donnât à entendre qu'on le répéterait.

On voit de quel enthousiasme était alors animée la *Minerve*. Allouer \$400 à la *Gazette des Campagnes*, qui vaut aujourd'hui autant qu'alors, ça lui paraissait encore peu de chose. Quel dommage que nous ayons cru devoir rectifier certains avancés que contenait une de ses correspondances parisiennes! Depuis cette fatale époque, nous avons perdu toutes nos belles qualités.

Hélas! Hélas!

Prairies naturelles ou permanentes

Comment, d'ordinaire, ensemençons-nous nos prairies? Les hommes de goût achètent les graines de graminées, fort cher, chez les principaux grainiers des villes, y ajoutent une certaine quantité de semence de trèfle rouge, de trèfle rampant, etc., et répandent le tout sur le terrain préparé ou avec une céréale d'a automne ou de printemps. Le plus grand nombre des culti-

valeurs ne s'imposent pas ce sacrifice et se contentent d'employer ce que l'on nomme poussier de foin.

Ce poussier de foin, que l'on prend sur le fenil ou le grenier vide, quand la provision des fourrages est épuisée, se compose de malpropétés et de semences suspectes, la plupart du temps desséchées avant l'époque de leur maturité parfaite, car il n'est pas d'usage, chez les bons cultivateurs, d'attendre que les semences des graminées de prairies soient bien mûres pour faucher. Au contraire, on a soin de faucher sur le vert, afin d'avoir un fourrage plus tendre et un regain plus vigoureux. Il s'ensuit que la plus grande partie des semences de foin, ramassées sur les fenils, sont dans de très-mauvaises conditions de reproduction. Notez, en outre, qu'il s'y trouve des graines de hasard dont on se passerait volontiers.

Voilà nos semences au village. Que pourrait-on raisonnablement en attendre de bon ? Mais l'habitude y est, et de plus forts que nous l'ont attaquée presque en pure perte. C'est égal : lorsque nous voyons la goutte d'eau faire à la longue son trou dans la pierre, nous sommes portés à croire que la goutte d'encre fera le sien, à la longue aussi, dans les têtes les plus dures.

Mathieu de Dombasle recommande de récolter les graines de nos meilleures espèces et variétés de plantes de prairies, au fur et à mesure qu'elles mûrissent. Sans doute, on se trouverait bien de suivre ce conseil à la lettre, mais il s'agit là d'une besogne minutieuse et de nature à rebuter le cultivateur. Il faudrait beaucoup de temps pour en récolter de quoi couvrir plusieurs arpents.

Il y aurait cependant moyen d'arranger les choses ; ce serait de réserver une partie du bon pré, que l'on ne faucherait pas en même temps que le reste, et sur laquelle on prendrait une botte des meilleures graminées à mesure que chacune d'elles serait mûre à point. Ne réussirait-on qu'à réunir seulement une demi-livre de chaque sorte, que cette quantité suffirait pour créer une pépinière. On diviserait un terrain en planches et l'on y semerait séparément les graines récoltées.

Tous les ans, il serait facultatif au cultivateur d'agrandir la superficie de sa pépinière, et il arriverait vite ainsi à s'approvisionner d'une quantité importante de bonnes semences de pré qu'il récolterait en temps convenable. Il en aurait, de la sorte, pour ses besoins particuliers et pour ceux du commerce. Les bonnes graminées de foin ont leurs débouchés ouverts comme les bonnes céréales, et, alors même qu'il en resterait parfois d'invendues, rien n'empêcherait d'en tirer utilement parti pour l'entretien des bêtes de la ferme. Avec quelques poignées de cette semence non vannée et de l'eau chaude, on peut entretenir des pores et augmenter la sécrétion du lait chez les vaches. En ajoutant du lait à l'infusion, on s'en servirait très-utilement pour l'élevage des veaux.

Nous voudrions rencontrer ça et là, au service des fermes, de ces petites pépinières de graminées qui n'existent malheureusement nulle part. Elles permettraient à nos cultivateurs de renouveler leurs vieux prés et d'en créer au besoin de nouveaux.

Nous avons des pépinières d'arbres fruitiers, forestiers et d'agrément, des pépinières de céréales plus ou moins défectueuses, des pépinières de fourrages artificiels, plus ou moins défectueuses aussi ; mais s'agit-il de semence de prairie permanente, nous ne savons pas où la prendre ; nous en sommes réduits aux balayures du grenier, balayures auxquelles nous attachons si peu d'importance, que nous les jetons fort souvent sur le fumier, au risque de salir nos terres cultivées qui reçoivent cet engrais.

Que diriez-vous d'un homme qui sèmerait les criblures de ses céréales ? Rien de favorable. Que voulez-vous donc que nous fissions, de notre côté, de ceux qui sèment moins encore que les criblures de foin ? Nous en sommes là, cependant, et ne pourrions sortir d'embarras qu'en achetant, dans les villes des semences

qui sortent de la campagne et que nous devrions produire partout dans nos exploitations.

Produire de la graine de foin, comme on produit du froment, de l'orge ou de l'avoine ! ça ne s'est jamais vu, et il y aurait de quoi faire rire les gens. C'est possible, mais les éclats de rire ne sont pas des raisons. — P. JOIGNEAUX. (A continuer.)

Protection aux animaux

Nous reproduisons ci-dessous les principales dispositions de la loi fédérale devenue en force depuis le 1er janvier courant pour la protection des animaux. Cette loi est excellente. Elle apprendra à l'homme grossier et brutal à connaître les bornes de son autorité sur l'animal condamné par la nature à subir son joug. Elle lui apprendra, à ses dépens, que s'il a le droit de commander et d'obéissance sur ces êtres privés de raison, il n'a pas celui de l'oppression et de la tyrannie ; et que la société ne dédaigne pas de prendre en mains la cause de ces serviteurs muets et dévoués pour les protéger contre la cruauté de leur maître naturel.

Il est heureux que ce penchant dépravé qui pousse l'homme à maltraiter l'animal ne se rencontre que chez peu d'individus. Le grand nombre obéit à la générosité et à la douceur naturelle et ont horreur d'une telle pratique. Mais il y a encore beaucoup trop d'individus de l'autre sorte. C'est pour eux que la loi a des verges ; et en cela elle répond au sentiment public.

C'est surtout parmi la classe des maquignons que se pratique la cruauté envers les animaux. L'esprit du métier-combat chez eux, la sensibilité du cœur. L'intérêt étouffe la pitié. L'amour propre est un jeu. Le maquignon s'identifie avec son cheval, et la promesse de l'animal est considérée comme celle de l'homme. Classe unique qu'on ne retrouve plus que dans certaines parties du pays et qui devrait être proscrite entièrement.

Voici les principales sections de la loi.

10. Quiconque bat, attache, maltraite, malmène ou tourmente inutilement, cruellement ou sans nécessité, un cheval, jument, cheval hongre, taurneau, bœuf, vache, génisse, poulain, veau, âne, mule, montou, agneau, cochon, ou autre bétail, ou des volailles, ou un chien, ou oiseau domestique, — ou quiconque en conduisant quelque bétail ou tout autre animal, est la cause, par sa négligence et ses mauvais traitements, que le bétail ou autre animal sous ses soins commet des dommages ou dégâts, encourra par là et paiera pour chaque offense, sur conviction de quelqu'une de ces offenses, devant tout juge de paix du district, comté ou lieu où l'offense a été commise (en sus du montant des dommages ou dégâts, s'il en est commis, lesquels seront constatés et adjugés par le juge de paix.) une amende de pas plus de dix piastres, ni de moins d'une piastre, avec dépens, selon que le juge de paix le croira à propos.

20. A défaut de paiement, le délinquant sera incarcéré dans la prison commune et autre lieu de détention du district, comté ou lieu dans lequel l'offense a été commise, et il sera détenu pour une période de pas plus de trente jours.

En vertu de cette loi, toute personne qui est témoin de mauvais traitements, infligés à des animaux n'a qu'à en avvertir un homme de police ou un concétable et la loi reçoit son application.

— Courrier de St. Hyacinthe.

Clubs agricoles

Nous lisons dans le *Journal d'agriculture de St. Hyacinthe* :

Nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur la formation de clubs agricoles : nous ne pouvons trop insister sur leur évidente utilité. Que chaque ami du progrès se mette donc à l'œuvre. On peut fonder des clubs de paroisse, dont les séances

auront un caractère plus solennel et plus étudié; mais aussi il peut se former des clubs particuliers partout où il y a un cultivateur qui reçoit les journaux agricoles. Que chaque bout de rang, que chaque arrondissement s'organise pour avoir des veillées agricoles qui se tiendront à tour de rôle chez les différents membres du club. Là on causera familièrement d'agriculture: chacun rendra compte de ses essais, et un bien incalculable en résultera. Que la politique, bien entendu, soit toujours sévèrement exclue de ces réunions, ce serait tout gâter. Ces petits clubs amèneront des clubs de paroisse, là où ces derniers sont possibles.

A l'œuvre donc: que quiconque lit ces lignes examine s'il ne lui est pas possible, à lui-même, d'organiser un club dans son voisinage ou dans sa paroisse, et qu'il mette notre conseil en pratique.

Le club de St. Dominique fonctionne bien, tient ses séances régulièrement et il a publié dans notre dernier numéro un rapport qui démontre que l'existence de semblables associations est possible et qu'elles peuvent rendre de réels services à l'agriculture.

Les racines du bouleau

Nous lisons dans la *Revue d'Economie Rurale*:

Le bouleau fait beaucoup de mal aux cultures. Les racines du bouleau s'étendent quelquefois jusqu'à 30 et 40 pieds, il en résulte la stérilité, malgré les fumures abondantes; aussi ne voit-on dessous cet arbre aucun fourrage, il ne s'y trouve que des fétuques, des canches, des mousses, des fausses oronges, de la bruyère, etc.

Le peuplier et l'épicéa nuisent aussi beaucoup aux plantes utiles par les racines et l'ombre. Les racines de ces arbres brûlent le sol en prenant tous les sucs nutritifs et puis on dit que l'eau de pluie qui tombe sur les feuilles de ces arbres avant d'arriver sur le sol, agit comme un caustique. Les feuilles qui tombent à l'automne ne sont peut-être pas très-favorables à la végétation, il en est d'ailleurs de même des feuilles de hêtre. Chaque médaille a son revers dans ce bas monde. Ce serait trop beau si l'on pouvait avoir des arbres dans une propriété, sans que ces arbres portassent aucun préjudice aux récoltes. Quoiqu'il en soit, les habitants des campagnes doivent à ce sujet prendre quelques précautions, et ne pas laisser les arbres que nous venons d'indiquer dans les terres d'une grande valeur.

Petite chronique agricole

Nous avons en ces jours derniers un froid piquant. On s'aperçoit que l'hiver ne cède encore rien de ses droits. Dimanche dernier, grâce à la neige tombée la veille, et à un bon vent du sud-ouest, nous avons eu une nouvelle tempête. Depuis quelques jours le ciel est fréquemment couvert, et nous menace d'un moment à l'autre d'une nouvelle bordée de neige. Le temps s'est radouci mardi.

La malle de lundi ne nous est arrivée ici que vers minuit. On nous rapporte que la charrue, placée devant l'engin, a glissé en travers des lisses vis-à-vis des Trois-Saumons. Il a fallu travailler pendant plusieurs heures avant de réussir à la mettre sur la voie. Présentement, soit pour une cause, soit pour une autre, les irrégularités se multiplient; depuis quelques jours surtout. Février est généralement fatal au Grand-Tronc, c'est le mois de l'année qui lui suscite le plus d'embarras et de dépenses: on se rappelle encore les désagréments de l'hiver dernier. Cependant on doit reconnaître que l'arrangement adopté au commencement de la saison pour la marche des trains entre la Rivière-du-Loup et Lévis est préférable à celui des années précédentes, car chaque jour de la semaine trois trains font régulièrement le trajet entre ces deux localités. De cette façon on empêche, autant que faire se peut, la voie d'être obstruée par la neige.

— Une deuxième société de colonisation vient de se former dans le comté de l'Islet. M. Hubert Hébert de St. Jean Port-Joli, en est le Président; Vice-Président, M. Louis Bois, de St. Jean-Port-Joli; Secrétaire-trésorier, M. Alexis Coron, de St. Jean

Port-Joli. Directeurs: MM. Clément Bois et Eloi Caron, de St. Aubert; MM. Narcisse Pelletier et George Pelletier, de St. Jean-Port-Joli; M. Cyprien Caouet, de la Route Elgin.

— On a fort admiré, hier, à l'Hôtel de M. Henri Camirand, à Sherbrooke, deux jeunes cochons de neuf mois, élevés par M. Alvin Farwell, de Compton. Ils ont pesé, vides, huit cent quatre-vingt-dix livres les deux; c'est-à-dire l'un quatre cent soixante et trois livres, et l'autre quatre cent vingt-sept livres. M. Farwell les a vendus à M. Adesse Biron, d'Ascor, onze piastres le cent, ce qui lui a rapporté quatre-vingt-dix-sept piastres et quatre-vingt-dix centimes. Ils sont de la race appelée *White Chester* et ont été environ quatre mois à l'engrais, nourris à la farine de sarrasin. M. Biron les destine à ses chantiers. Comme on dit ordinairement, nous demanderons: Qui peut battre cela.—*Pionnier*.

RECETTE AGRICOLE

Destruction des mousses et lichens sur les arbres fruitiers

Souvent à la suite de pluies prolongées pendant l'automne ou après un hiver humide, les arbres fruitiers se couvrent de mousses et de lichens.

Presque toujours les arbres en vieillissant, n'ayant plus la même vigueur, au lieu d'offrir une écorce lisse, présentent beaucoup de rugosités sur les branches et leurs rameaux, et l'eau qui séjourne dans les interstices de cette écorce contribue aussi au développement de ces mousses et de ces lichens. Entre autres inconvénients, ces plantes cryptogames ont celui de servir de refuge à une foule d'insectes qui viennent y déposer leur œufs. Aussi voit-on bientôt dépérir les arbres ainsi envahis.

C'est donc dans l'intérêt des agriculteurs et des horticulteurs que nous donnons aujourd'hui la formule d'une composition bien simple, propre à détruire tous ces parasites.

Vous faites un lait de chaux un peu épais; et dans 100 pintes de ce liquide, vous mélangez:

4 livres de soufre en poudre;
10 pintes de brou de noix.

A l'aide d'un gros pinceau trempé dans cette composition vous en étendez une couche sur le tronc et sur toutes les parties attaquées. En très-peu de temps les mousses et les lichens se détachent; à la place qu'ils occupaient se montre une écorce lisse, et bientôt l'arbre, débarrassé de ces cryptogames, croît avec une nouvelle vigueur.

C'est au printemps, au moment de la première montée de la sève, qu'il est avantageux de faire usage de cette composition. —*ARTHUR ELOFFE, Naturaliste-préparateur.*

FEUILLETON

LA FILLE DU BANQUIER

PREMIERE PARTIE

VII

Un incident dont les causes seront immenses

(Suite.)

Ses nerfs assurément étaient affaiblis, et il avait été, sans doute, trompé par les ombres que produisaient les ritournelles vacillantes de la cheminée.

Redevenu promptement maître de lui, et se donnant l'air de sourire de ses frayeurs, Delagrave donna un tour de clef à la serrure de la porte: et, sans plus se tourner vers le lit, il se mit à son infernale besogne.

Avec des clefs choisies à ce même trousseau où étaient celles dont il s'était servi pour trouver la lettre de son frère, il ouvrit, l'un après l'autre, tous les tiroirs du massif bureau.

Il s'y trouvait des papiers en quantité dont quelques-uns étaient couverts d'une écriture encore toute fraîche; d'autres étaient jaunis par le temps, et l'encre en était pâte et à peine lisible.

Des papiers, partout des papiers, excepté celui qu'il cherchait le plus important de tous!

Il ne lui restait plus qu'un tiroir à examiner.

D'une main fiévreuse et tremblante il saisit le bouton, et, dans sa précipitation, l'attira à lui complètement. —

Le tiroir était vide !
Pendant quelques instants, Henri Delagrave resta confondu.
S'il ne découvrait pas le testament, il avait eu raison de le dire, tout était perdu pour lui.

Tout à coup, ses yeux tombèrent sur le tiroir qu'il tenait encore à la main.

Il lui sembla être extraordinairement petit en comparaison de tous les autres.

Il tira un second tiroir, et ses soupçons furent pleinement confirmés. Il y avait, entre les deux, une différence de quelques pouces dans la longueur.

Il passa la main dans l'ouverture du bureau, et, sans hâte, avec la plus grande attention, il tâta à l'intérieur.

Ses doigts touchèrent quelque chose qu'il s'assura être un métal, et qui parut être la tête d'un clou, qui était enfoncé dans le bois.

Il poussa ce clou, qui céda sous sa pression.

Il appuya plus fort, puis encore plus fort, et il s'arrêta en jetant un cri de joyeuse surprise.

Une petite planche glissa dans une rainure, au fond du bureau, et découvrit une cachette ingénieusement dissimulée.

Henri Delagrave allouea vivement le bras. On aurait entendu les battements de son cœur au milieu du calme effrayant qui régnait dans la chambre.

Ses doigts saisirent un papier.

Il l'attrapa à lui, brisa les cachets qui étaient sur l'enveloppe, et le déplia.

Faut-il s'étonner que le sang courût rapidement dans ses veines et que la joie brillât sur son front !

Le testament qu'il cherchait, il l'avait trouvé, il le tenait.

Le testament qui le déshéritait d'une fortune qu'il avait regardée comme la sienne, était dans ses mains.

Il se leva, avec un geste de triomphe, et, à mesure qu'il en lisait le contenu, un air de moquerie amère se dessinait sur ses lèvres minces.

— Emma ! Emma ! répéta-t-il.

Il plaça soigneusement le testament qu'il avait forgé à la place de celui qu'il avait soustrait, referma la cachette, puis après avoir replacé les tiroirs, il s'approcha du feu en tenant le testament froissé dans sa main.

Il rapprocha les tisons les uns contre les autres, et prenant un peu de menu bois dans une boîte placée près de la cheminée, il le posa sur les charbons enflammés.

Le visage de Henri Delagrave à genoux et soufflant sur le feu brilla à la lumière rouge de la flamme comme s'il avait été couvert d'un masque de sang. Mais ses yeux étaient pleins de joie et l'idée de son triomphe accélérât seule les battements de son cœur.

— Sauvé ! murmura-t-il, en se relevant sur ses pieds, je suis sauvé ! Ce qu'aucun œil humain n'a vu, aucune langue humaine ne peut le révéler ! Enfin, je n'ai plus rien à craindre !

Comme il achevait ces paroles, les rideaux de la fenêtre furent agités une seconde. On aurait dit qu'une main avait touché leurs plis par inadvertance ; mais le faussaire ne vit rien, ne pensa à rien qu'au testament qu'il avait en sa possession.

Ses yeux étaient tombés sur son nom, et il lut :

« Je lègue à mon fils aîné, Henri Delagrave, les propriétés de Moidrey, pour aussi longtemps qu'il pourra les garder ! »

Delagrave tressaillit.

« Aussi longtemps qu'il pourra les garder ! »

Qu'est-ce que son père avait voulu dire par là ? Henri connaissait trop bien quel était le caractère du vieillard pour n'être pas sûr qu'il y avait un but caché sous ces paroles.

En ce moment, comme il tournait le dernier feuillet du testament, quelque chose en tomba sur le plancher.

C'était un petit médaillon, de façon indienne, et dont le ruban qui avait été attaché au papier avec une épingle s'était défilé sous la rude pression de ses doigts.

Il le releva.

Le médaillon contenait une boucle de cheveux blonds qui, évidemment, avaient été coupés sur la tête d'un enfant. Delagrave tourna le médaillon et lut :

« De la part d'Emma. »

Voilà donc, dit-il, les chaînes d'or qui avaient si bien enlaçé

le cœur de mon père ! que le diable emporte cette fille ! Est-ce que son nom ne poursuivra ainsi toujours ?

Il brisa le médaillon, et en tira la boucle de cheveux ; puis, après avoir murmuré un autre jurément, il la jeta dans le feu.

Il s'en éleva une petite flamme qui brilla un instant, puis tout fut fini.

Pendant qu'il se penchait de nouveau au-dessus du feu, le testament à la main, un son d'abord confus, suivi d'un cri à moitié étouffé, le fit tressaillir.

Il se redressa subitement, et instinctivement ses regards se portèrent du côté du lit.

Horreur ! horreur !

Le drap avait été déplacé, et les yeux d'Isaac Delagrave se rencontrèrent avec ceux de son fils !

Le vieillard s'était réveillé d'un de ces états horribles d'insensibilité qui ressemblent à la mort dont ils sont, au reste, les avant-coureurs.

Le testament que Henri tendait vers le feu tomba de ses mains ; et, à la vue des efforts que le moribond, pâle et livide faisait pour se lever, le malheureux se précipita vers lui et tomba, à genoux, à côté du lit.

— Mon père ! murmura-t-il, tandis que tout son corps tremblait de terreur et d'émotion, pardonnez-moi !

Les lèvres blemies du vieillard remuèrent, et sa main défaillante s'étendit comme s'il eût voulu indiquer un objet placé derrière Henri.

Il fit un effort désespéré pour parler, mais les sons de sa voix ne produisirent qu'un murmure inintelligible. La main restait étendue, mais l'expression du visage était changée ; les traits, les muscles se raidirent tout à coup, et il retomba inanimé.

Quant à Henri Delagrave, il avait roulé sur le parquet, la figure cachée dans la draperie du lit.

Il s'était évanoui.

Quel était donc cet objet sur lequel s'étaient fixés avec tant d'horreurs, les derniers regards du vieillard.

C'était un homme.

Une troisième personne était entrée dans cette chambre sombre et obscure.

Sortant vivement et sans bruit de derrière les rideaux de la fenêtre, elle s'était glissée vers la cheminée ; et, prompte comme l'éclair, elle avait ramassé le testament que, dans sa terreur, Henri avait laissé échapper de sa main.

Il était temps, car la flamme en léchait déjà les bords ; un bout de feuillet en était même brûlé, et une minute de plus il n'en serait plus resté que les cendres.

Puis, après avoir jeté un regard ironique vers le lit contre lequel Henri Delagrave était tombé, l'homme regagna la fenêtre et disparut en poussant la persienne derrière lui.

Lorsque Henri reprit connaissance, son premier mouvement fut de recouvrir le visage de son père qui cette fois, était bien mort ; le second fut de tourner ses yeux hagards dans la direction du feu, où, croyait-il, il avait laissé tomber le testament.

« Il est brûlé, murmura-t-il ; je ne puis empêcher ce qui est fait, lors même que je le voudrais ! »

VIII

Une tempête sur les côtes de l'océan.

A quelques lieues du château de Moidrey se trouve le petit village de Saint-Sorvan, dont la population est en grande partie composée de pêcheurs. A une faible distance, est un vieux manoir, apanage de l'ancienne famille de Moidrey, et qui était tout ce qui restait des vastes domaines que ses propriétaires avaient autrefois possédés.

Six mois se sont écoulés depuis le jour où le fils d'Alfred de Moidrey avait si mystérieusement disparu.

Bien des changements ont eu lieu durant cet intervalle.

En conséquence de ce qu'on appela la fuite de son homme d'affaires, Jarry, et du non-remboursement des sommes hypothéquées sur ses propriétés, Alfred de Moidrey s'était vu dépouillé de la demeure et de la plus grande partie de la fortune de ses pères.

Lui et sa jeune femme étaient venus, le cœur brisé par la douleur, chercher un refuge dans le manoir de Saint-Sorvan.

Ils vivaient là dans la réclusion la plus absolue, ne visitaient

jamais personne et n'étaient que bien rarement dérangés par leurs voisins qui, connaissant leurs malheurs, respectaient leurs chagrins.

Le village de Saint-Servan ne se composait guère que d'une rue, dont les maisons à un étage étaient toutes bâties vers la mer; elles en étaient même si rapprochées, qu'à la marée haute, les flots venaient mourir à leurs pieds. Au moment où nous présentons à nos lecteurs la population aux mœurs encore pures et honnêtes de ce village, tous les habitants étaient rassemblés sur la plage. Tous les regards contemplaient avec terreur et intérêt un grand naviro échoué sur des rochers, à l'entrée de la baie, et que les vagues en fureur menaçaient, à chaque instant, de mettre en pièces.

(A continuer.)

A VENDRE 4000 A 5000 POMMIERS

(De 5 à 7 pieds de hauteur.)

Le Soussigné, agent pour un pépiniériste du Haut-Canada, recevra des demandes pour les pommiers des espèces les plus recommandables d'ici au 1er d'avril, livrable à St. Roch des Aulnaies, un Dépôt du Grand-Tronc, du 15 au 20 de mai. Prix : 1. 3d. Payable à la livraison.

Il a de plus en pépinière environ 300 pommiers nains (venant de Rochester, N.-Y.) qui sont de beaux petits arbres qui prennent peu de place et se chargent de fruits dès la 1re ou 2e année de leur greffe. Prix : 1. 6d.

C'est une bonne occasion pour les cultivateurs surtout, de se procurer des arbres (greffés) à aussi bon marché.

Ceux qui désiraient avoir des pruniers, poiriers, cerisiers, etc., des arbres d'ornement, arbustes, etc., pourront aussi s'adresser à

AUGUSTE DUPUIS,

St. Roch, Village des Aulnaies.

10 février 1870.



DEPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PECHERIES

BRANCHE DES PECHERIES,
OTTAWA, 7 janvier 1870.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le soussigné recevra jusqu'au PREMIER MARS prochain des SOUMISSIONS pour FRIETER SIX GOELETTES RAPIDES A LA COURSE, convenablement voilées à l'avant et à l'arrière, mesurant de soixante à cent trente tonneaux environ, tonnage enregistré, avec des Chaloupes convenables à chaque goélette. Ces goélettes devront être en bon état, parfaitement solides et ne pas excéder six années d'existence, pour faire la Police Marine sur les côtes maritimes du Canada. Les équipages seront pourvus et les bâtiments seront au risque des propriétaires.

Ces goélettes devront courir pendant la saison depuis le 1er avril jusqu'au 1er novembre. Le soussigné se réserve le choix de renouveler le nolissement pour l'année suivante.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Les soumissions devront être faites pour une ou plus d'une goélette.

En s'adressant à ce Département, ou à ses agences à Québec, à Halifax, N. E., et à St. Jean, N. B., après le 20 du présent mois, on pourra obtenir des spécifications en blanc devant contenir la description de chaque bâtiment, et aussi des formules de soumissions, avec d'autres détails.

Les communications devront être adressées :

DEPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PECHERIES

Branches des Pêcheries,
Ottawa.

Et marquées "Soumissions pour bâtiments."

P. MITCHELL,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

20 janvier 1870.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

LES Commissaires nommés pour la Construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour quatre autres Sections de la ligne.

La Section No. 13 sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de l'extrémité Est de la Section No. 8 jusqu'à la Station 906 près de Lac Malfait, formant un parcours d'environ 20 1/2 milles.

La Section No. 14 sera dans la Province de Québec et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 13 jusqu'à la Station 543, un point entre l'embouchure de la Rivière Amqui et le petit Lac Matapédia, formant un parcours d'environ 22 1/2 milles.

La Section No. 15 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 9 jusqu'à la Station 639, à peu près 1/2 mille à l'Est de la traverse de la Rivière Nepisiguit, formant un parcours d'environ 12 milles et un dixième.

La Section No. 16 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 15 jusqu'à l'extrémité Ouest de la Section No. 10, formant un parcours d'environ 18 1/2 milles.

Les Contrats pour les susdites Sections devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1872.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public, qu'ayant annulé les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4, ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour de nouveaux Contrats pour ces mêmes Sections.

La Section No. 3 est dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étend à partir de la Station 370, environ deux milles au Sud de la Rivière Restigouche, jusqu'à la Station 190, environ 2,000 pieds au Sud de la Rivière à l'Anguille, près de Dalhousie, formant un parcours d'environ 24 milles.

La Section No. 4 est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, et s'étend à partir de la Station 230 sur les Hauts d'Amherst, jusqu'à la Station 0, sur les Hauts, environ un mille au Nord de la Rivière Philippe, formant un parcours d'environ 27 milles.

Les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4 devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1871.

Les plans et profils ainsi que le Devis et les Stipulations du Contrat seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, et aux Bureaux des Commissaires, à Toronto, Québec, Rimouski, Dalhousie, Newcastle, St. Jean et Halifax, le et après le DIX MARS prochain, et les Soumissions cachetées, adressées aux Commissaires du Chemin Intercolonial, et inscrites "Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., le 4 Avril 1870.

Des cautions pour l'exécution complète du Contrat devront signer la Soumission.

A. WALSH,

ED. B. CHANDLER,

C. J. BRYDGES,

A. W. McLELLAN,

Bureau des Commissaires.

Ottawa, 26 Janvier 1870.

Commissaires.